

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

03/11/2022

Dossier complet le :

03/11/2022

N° d'enregistrement :

2022-ARA-KKP-4098

1. Intitulé du projet

Programme immobilier de Logements collectifs et du nouvel Intermarché Fontgïève

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EIFFAGE IMMOBILIER CENTRE EST

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

CHABROL François, Directeur Territorial

RCS / SIRET

3 1 7 9 5 9 9 8 9 0 0 0 5 2

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
■ 39.a) Travaux, constructions et opérations d'aménagement	■ Seuil rubrique 39a : Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m ² > Projet : 10.285 m ² SDP
■ 41.a) Aires de stationnement ouvertes au public	■ Seuil rubrique 41a : aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus > Projet : 139 places de stationnement publiques

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Sur une emprise foncière de 7.550 m², construction d'un ensemble immobilier comprenant :

- une zone de stationnements couverts en rez de chaussé bas. Une partie des stationnements sera publique, le reste privative;
- une surface commerciale constituée d'un supermarché et d'une galerie commerciale en rez de chaussé haut (4.550 m² de SDP);
- 4 bâtiments de logements collectifs, en R+1 à R+5, et circulations au dessus de la surface commerciale (5.735 m² de SDP);
- une zone de stationnements extérieurs publics (stationnements extérieurs sur emprise contiguë de l'actuel Intermarché Fontgïève)

4.2 Objectifs du projet

- Contribuer à la maîtrise des crues de la Tiretaine en libérant l'emprise de l'actuel supermarché Intermarché, rue Pierre Besset dans le quartier Fontgiève à Clermont-Ferrand. Le projet s'appuie pour cela sur un accord entre le groupe Intermarché, qui cède à Clermont Auvergne Métropole l'emprise foncière correspondant à son magasin actuel ; en contre-partie la collectivité libère l'emprise du stade public rue Pierre Besset au bénéfice du développement du programme objet du présent dossier de demande d'examen cas par cas. La Métropole programme de son côté la "découverte" de la Tiretaine ainsi que la création d'un bassin d'orage d'une capacité de 16.000 m3.
- Proposer aux riverains, et au delà, une surface commerciale modernisée et aux fonctionnalités améliorées
- Répondre aux enjeux de logements, et notamment de logements sociaux, définis dans le PLU de la ville de Clermont-Ferrand
- Favoriser le développement de la biodiversité en libérant l'emprise de l'actuel supermarché Intermarché, intégralement imperméabilisée. La Métropole travaille à l'aménagement des futurs berges de la Tiretaine et du bassin d'orage dans l'esprit d'un parc public paysager, inondable (nota bene : l'actuel terrain du stade public ne comprend qu'une surface très limitée d'espaces verts. Le terrain de football est en sol stabilisé).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le programme ne comprend pas la démolition de l'actuel supermarché Intermarché Fontgiève. Celle-ci sera opérée par la collectivité.

Le projet ne comporte aucun niveau de sous-sol et ne prévoit pas la réalisation d'un vide sanitaire. Les terrassements généraux consisteront principalement en la réalisation du décaissement, sur une épaisseur limitée, de l'emprise du futur bâtiment de sorte que la côte de la dalle du rez de chaussé bas soit proche du terrain "naturel" actuel.

La durée prévisionnelle du chantier sera d'environ 30 mois, dont :

- 1 mois pour les terrassements généraux,
- 10 mois pour le gros œuvre rez de chaussé bas (parkings) et rez de chaussé haut (surface commerciale)
- 8 mois pour le gros œuvre des logements
- 8 mois pour les corps d'état secondaires pour le RdC bas et le RdC haut
- 7 mois pour les corps d'états secondaires pour les logements

Particularité notable :

En raison des prescriptions du plan de prévention du risque inondation, qui s'appliquent à l'assiette foncière du projet, la Cote réglementaire de Mise Hors d'Eau (CMHE) étant supérieure à la côte de la dalle du rez de chaussé bas, le projet est conçu et sera réalisé de sorte à entraver le moins possible une éventuelle crue de la Tiretaine.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le nouveau supermarché Intermarché sera exploité de manière globalement équivalente à l'actuel Intermarché Fontgiève, à savoir :

- ouvertures aux clients de 8h00 à 20h des lundis aux samedis et de 8h30 à 12h30 les dimanches,
- environ 500 véhicules légers des clients attendus chaque jour en semaine,
- livraison par poids lourds, PL, en journée. 3 livraisons prévues par jour (2 livraisons/j actuellement)
- évacuation des déchets : 3 PL par semaine

La galerie marchande pourrait accueillir une agence bancaire.

Les places de stationnement public seront réparties entre des stationnements couverts, en rez de chaussé bas du programme, et des places extérieures.

Les quatre bâtiments de logements accueilleront 105 logements dont :

- 21 logements sociaux (20 %)
- 84 logements en accession privée (80%)

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation d'Exploitation Commerciale

Permis de Construire

Autres procédures auxquelles est soumis le programme :

- Étude de Sécurité Sécurité Publique (l'ESSP est une pièce du dossier de demande de PC)
- Dossier Loi sur l'Eau (IOTA rubrique 3.2.2.0, régime de la déclaration)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
■ Surface de plancher de la surface commerciale	4.550 m ²
■ Surface de plancher des logements et circulations	5.735 m ² (total = 10.285 m ² SDP)
■ Stationnements publics couverts affectés à la surface commerciale : 47 unités	
■ Stationnements publics extérieurs affectés à la surface commerciale : 72 unités	139 unités
■ Emprise foncière :	7.550 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

rue Pierre Besset
63000 Clermont-Ferrand

Coordonnées géographiques¹

Long. 3 ° 4 ' 35 " N Lat. 45 ° 46 ' 57 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	les ZNIEFF de type 2 les plus proches sont à environ 1,6 km et 2,0 km (Coteaux de Limagne occidentale, Id n° 830007460, respectivement au nord et à l'ouest du projet) la ZNIEFF de type 1 la plus proche est à environ 1,9 km (Puy de Var le Caire (Id n° 830015163)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de l'Etat dans le Département du Puy-de-Dôme, 3ème échéance, novembre 2019, ne concerne pas l'emprise foncière du projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le projet est dans le périmètre de protection de plusieurs Monuments Historiques classés (rayon de 500 m)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Clermont Ferrand est couverte par une Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation. PPRNPI approuvé le 8/07/2016 (AP n° 16.01593). Le projet est essentiellement en zone orange (zones de risques modérés - aléas faible et moyen-) et en limites de zones potentiellement dangereuses (aléa fort)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non référencé dans les bases de données Basol et Basias. Non concerné par un SIS.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le site Natural 2000, Directive Habitats, le plus proche est à environ 3,2 km (Vallées et côteaux thermophiles au nord de Clermont-Ferrand, Id n° FR8301036)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le site classé le plus proche est à environ 2,0 km (site Pierre Carrée, commune d'Orcines)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déblais total à réaliser pour préparation de la plateforme : 5 300 m ³ . Remblais nécessaires : 1 900 m ³ Solde de déblais restant à évacuer : 3 400 m ³
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé sur l'emprise du stade public de football de Fontgiève. Le terrain de sport est en stabilisé. Un parking public en enrobés couvre la quasi totalité de la surface non dédiée à la pratique sportive. Sur l'assiette foncière du projet, soit 7.550 m ² : - les espaces verts couvrent actuellement une surface de l'ordre de 500 m ² . Cette surface n'est pas en lien avec un corridor écologique. - 3.760 m ² d'espaces verts seront créés, dont 1.680 m ² en pleine terre.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	une canalisation de transport de matières dangereuses est située à environ 120 m au nord-ouest du projet et séparée de celui-ci par le boulevard Lavoisier et la rue du clos Notre Dame.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	l'assiette foncière du projet est concernée par : - Radon : potentiel Radon significatif - Sismicité : risque modéré - Argile : exposition faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Un diagnostic de la qualité environnementale et sanitaire des sols a été réalisé en 2022 à l'initiative du pétitionnaire. Il complète un diagnostic réalisé précédemment par la collectivité sur une emprise plus large et comprenant également la zone de découverte de la Tiretaine, du futur du bassin d'orage et du jardin public inondable. Ces diagnostics n'ont pas révélé de risques sanitaires résultant d'une pollution des sols ou des eaux souterraines.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Phase de travaux, le trafic PL et VUL est évalué comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - Terrassements : environ 280 véhicules - Gros-Œuvre : environ 1 000 - Corps d'État Secondaires : 800 ■ Phase exploitation, le trafic généré par l'activité commerciale est évalué à : <ul style="list-style-type: none"> - 500 VL / j pour les clients - 3 PL / j pour les approvisionnements ; 3 PL/semaine pour les déchets
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Le chantier pourra ponctuellement engendrer des nuisances sonores (aériennes), notamment pour la réalisation des fondations. Durées prévisionnelles Travaux : Terrassements = 1 mois ; GO Socle/Inter = 10 mois ; GO logements = 8 mois ; CES Socle/Inter = 5 mois ; CES Igts = 7 mois. ■ Exploitation de la surface commerciale : <ul style="list-style-type: none"> - livraisons PL diurnes, dans un tunnel de livraison, - groupes froids installés dans un local technique dédié avec isolation sonore

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le chantier pourra ponctuellement engendrer des nuisances sonores (solidiennes), notamment pour la réalisation des fondations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Chantier : Éclairage selon périodes (ouverture/fermeture du chantier dans l'obscurité en période automne-hiver) ■ Exploitation de la surface commerciale : <ul style="list-style-type: none"> - enseigne installée en façade : éteinte durant les horaires de fermeture du magasin - candélabres sur les parkings, également éteints durant les horaires de fermeture du magasin
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Exploitation de la surface commerciale : Les eaux de nettoyage et eaux usées du magasin seront rejetées dans le réseau public d'eaux usées. Les zones de lavage sont principalement situées dans les laboratoires de préparation. D'une manière générale, le magasin ne génère pas de rejet liquide particulier.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Exploitation de la surface commerciale Les graisses sont récupérées dans un bac à graisse et évacuées en filières agréées.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Chantier \ quantités prévisionnelles : Inertes 183 t, Bois 84 t, Ferrailles 26 t, DIB 225 t, DD 0,78 t. Tous déchets gérés en filières agréées ■ Exploitation de la surface commerciale : Le magasin génère des déchets de 3 types : cartons (qui sont compactés et récupérés par une société de recyclage), le plastique d'emballage (idem carton) puis les déchets organiques et autres déchets divers qui sont récupérés par une entreprise privée agréée.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Étant situé dans le périmètre de protection de plusieurs Monuments Historiques classés, le projet est soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet porté par Clermont Auvergne Métropole et consistant en la "découverte" de la Tiretaine, la création d'un bassin d'orage et d'un jardin public inondable, s'inscrit dans une temporalité décalée de la chronologie du programme immobilier "Logements collectifs & nouvel Intermarché Fontgèze".

Aussi, au titre de la Loi sur l'Eau, les services de l'Etat tendent à considérer les deux projets indépendants et autonomes.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet ne présente pas d'effets négatifs notables.

Intermarché a mis en place une démarche RSE. Voir rapport Développement Durable 2020 en annexe.

L'activité du nouvel Intermarché Fontgiève se substituera à l'activité de la surface commerciale existante. Le bâtiment existant sera démolé par la collectivité pour laisser place à un parc public résilient et inondable ainsi qu'à un bassin d'orage concourant à la gestion des crues de la Tiretaine.

Le programme de logements collectifs bénéficiera d'une certification NF Habitat HQE.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de logements collectifs et de création du nouvel Intermarché Fontgiève apportera un bénéfice environnementale net au quartier Fontgiève et à la Métropole, au delà des prescriptions du PLU.

L'activité de la nouvelle surface commerciale se substituera à celle de la surface existante et n'augmentera pas les nuisances aux riverains. Par ailleurs, sur l'emprise foncière du projet, le gain de surface d'espaces verts sera de l'ordre de +3.200 m², dont +1.100 m² en pleine terre. En outre, sur l'emprise libérée par l'actuel magasin Intermarché Fontgiève, Clermont Auvergne Métropole créera un parc public résilient et inondable ainsi qu'un bassin d'orage en lieu et place d'espaces aujourd'hui totalement imperméabilisés. La collectivité pourra également remettre à découvert la Tiretaine.

Pour ces motifs, nous pensons que notre projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
8.2.a_ETUDE DE PROGRAMMATION DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UN PARC RESILIENT DANS LE QUARTIER FONTGIEVE GALAXIE A CLERMONT-FERRAND, PHASE 2 - présentation COFIL 3 février 2022
8.2.b_Vues 3D Architecte du projet dans son futur environnement avec bassin d'orage et parc public inondable résilient
8.2.c_Plan masse emprise élargie
8.2.d_Rapport Développement Durable Les Mousquetaires, 2020

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Clermont Ferrand

le, 2 novembre 2022

Signature

